

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/02/2019

Dossier complet le :

27/02/2019

N° d'enregistrement :

F-024-19-C-0021

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un atelier de maintenance de matériels ferroviaires sur le site "Québec" à Orléans (45)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF MOBILITES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas MORTIER, directeur d'établissement

RCS / SIRET

5 5 2 | 0 4 9 | 4 4 7 | 9 2 8 0 5

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
5. Infrastructures ferroviaires a) Construction de voies de services de plus de 1 000 m.	L'atelier de maintenance et le remisage des rames nécessitent la création de 5200m de voies de service. L'atelier sera soumis à Déclaration ICPE au titre de la rubrique 2930. La surface de plancher du bâtiment principal est de 6870m ² et 8423m ² en incluant les bâtiments techniques et les annexes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer, sur une parcelle d'environ 7ha appartenant à la SNCF, un atelier de maintenance de 4 voies sur fosse (la fosse profonde de -1.55m sous le rail, permet d'intervenir sous les trains), des emplacements de remisage des rames, une aire de lavage technique, une machine à laver au défilé, et une station-service électrique dédiée au remplissage des trains en produits lave-vitre, sable et permettant d'assurer la vidange WC. Des locaux tertiaires et logistiques (locaux de vie, bureaux, locaux techniques, salles de réunions, vestiaires, sanitaires, zones de stockage ...) seront également créés.

Ces installations permettront d'assurer les opérations dites de "confort" (nettoyages intérieur et extérieur des rames, remplissage et vidange WC), et la maintenance technique des trains (réparations de panne, intervention sur les moteurs, en toiture, sous caisses,...).

Actuellement, le site est occupé en partie par l'entreprise de logistique Schenker-Joyau et, ponctuellement, comme base-travaux de SNCF Réseau (stockage de matériaux pour les travaux de renouvellement de voies). Ces 2 occupants quitteront le site durant l'année 2019. Les bâtiments qu'ils occupent seront démolit (surface totale d'environ 12 600m²).

Il n'y a aucune végétation sur le site.

4.2 Objectifs du projet

La création de ce nouvel atelier permettra à SNCF MOBILITES d'assurer la maintenance du matériel roulant régional. En effet, dans le cadre de l'acquisition de 32 rames REGIO2N par la Région Centre Val de Loire, les capacités de maintenance actuelles seront saturées à moyen terme.

Le futur atelier permettra d'accueillir les opérations de maintenance de niveau 1 (réglages et remplissages simples), niveau 2 (dépannages et opérations mineures de maintenance préventive) et niveau 3 (diagnostics et réparations de pannes, changement de composants) du parc TER de la région. Des voies spécialement dédiées aux nettoyages (technique et esthétique) seront également aménagées à proximité de l'atelier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à :

- déposer l'ensemble des voies et autres constituants de la voie existants sur le site ;
- démolir les constructions existantes sur le site (surface totale de bâti de 12 600m² environ + ancien quai de marchandises d'environ 4 000m²)
- poser de nouvelles voies de service et de ses composants pour permettre l'accès des trains au futur atelier ;
- mettre en place les éléments de signalisation, télécommunication, caténaires nécessaires au fonctionnement de l'infrastructure ferroviaire ;
- construire un atelier de 4 840m² pour réaliser la maintenance sur 4 voies de maintenance sur fosse et accueillir les agents ;
- Installer une station-service électrique, une voie de détagage (dédiée au retrait des graffitis), une voie de nettoyage technique (permettant de nettoyer sous le train), une machine à laver au défilé (nettoyage des faces des trains);
- réaliser les travaux de voiries (pistes, cheminements piétons, parking végétalisé de 100 places, aire de retournement, zone de stockage des déchets) et d'assainissement ;
- réaliser les aménagements paysagés comprenant l'implantation d'une centaine d'arbres et arbustes ;
- clôturer le site.

Les travaux s'étaleront de janvier 2020 au 1er trimestre 2022 et seront réalisés de jour (sauf, exceptionnellement, pour les travaux de raccordement au réseau ferré national qui se feront de nuit).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera composé de 3 parties principales :

- 1) un atelier de maintenance en « baignoire » (-1.55m sous le Terrain Naturel) de 4 voies pouvant accueillir des rames de 110m de longueur équipés de passerelles, fosses, ponts roulants,... Les outillages permettront de déposer les essieux, d'inspecter les éléments situés en toiture ou sous caisse, de remplir et vidanger les différents réservoirs (sable, WC, ...).
- 2) une zone tertiaire regroupant les locaux techniques, zones de stockage, locaux de service.
- 3) Une zone de locaux de vie tels que les vestiaires, sanitaires, réfectoires, bureaux.

A l'extérieur du bâtiment, plusieurs voies dédiées au nettoyage des faces et sous les caisses des trains seront utilisées aux heures creuses.

Les eaux pluviales seront collectées et rejetées au réseau existant. Les eaux usées industrielles (liées au nettoyage des fosses de l'atelier) seront collectées, pré-traitées par un DSH et rejetées au réseau communal.

Le site fonctionnera en 2*8, 7J/7 et accueillera 60 personnes en 2022 (et 80 personnes à partir de 2024). 20 employés d'entreprises prestataires (nettoyage et gardiennage) travailleront également sur le site.

La mise en service du site est prévue pour la fin du 1er trimestre 2022.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface projet	7ha
Surface atelier	4800m ² (140 longueur x 34 largeur)
Voies de remisage extérieur	8
Parking Agents	80 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

5 boulevard de Québec
45000 Orléans
France

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 9 0 ' 7 4 " 05 Lat. 4 7 ° 9 1 ' 6 1 " 24

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2 km au Sud des emprises du site, on retrouve la Loire qui abrite : - la ZNIEFF de type I dénommée « grèves de Loire a l'amont et à l'aval du pont Thinat » (n° ID : 240030735) - la ZNIEFF de type II dénommée « La Loire orléanaise » (n°ID : 240030651)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des grandes infrastructures relevant de l'Etat dans le département du Loiret a été approuvé le 27/03/2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet se situent en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique ou d'un site classé.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le SIG "reseaux-humides.org", les terrains du projet n'appartiennent pas à une zone humide ayant fait l'objet d'une pré localisation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un PPR Inondation du "val d'Orléans" approuvé par arrêté préfectoral le 20/01/2015. Les emprises du projet se situent cependant en dehors des zonages à risques. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site "Basias" ni site "Basol" n'est recensé au niveau des emprises du projet. Une étude de caractérisation de la qualité des déblais est en cours afin de déterminer, préalablement à la réalisation des travaux, la qualité des terres qui seront excavées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site appartient à la Zone de Répartition des eaux (04030) du système aquifère de la nappe de Beauce et du Cénomaniens.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à l'extérieur de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable. Le périmètre de protection le plus proche du projet se situe à environ 800m.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet ne se situent pas dans un site inscrit. A 800 m, le centre-ville d'Orléans constitue une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 (Directives Habitats et oiseaux) le plus proche est situé à 2km au Sud des emprises du projet, il s'agit de la « vallée de la Loire de Tavers à Belleville sur Loire » (n°ID : FR2400528 et n° ID : FR2410017)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage ni prélèvement dans les eaux de surface n'est prévu en phase d'exploitation. Des piézomètres ont été implantés sur le site au droit des zones de terrassements afin de s'assurer de la sensibilité faible du risque de remontée de nappe. Un raccordement au réseau public de distribution d'eau sera effectué pour les besoins en eau sanitaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les données recueillies par les piézomètres indiquent que la nappe se situe à une profondeur d'environ -12m par rapport au niveau du TN. Les premières données disponibles montrent que les terrassements n'intercepteront pas les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres excavées seront prioritairement réutilisées sur le site afin de réaliser des aménagements paysagers. Le projet nécessite peu de terrassements.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve au sein d'un triangle ferroviaire fortement anthropisé. Une flore rudérale s'est développée sporadiquement au niveau du faisceau ferroviaire. Aucun corridor écologique n'est recensé sur, ni à proximité des emprises.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à 2 km au Nord d'une zone Natura 2000. Le projet n'aura pas d'impact sur celle-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un site industriel. Les espaces naturels protégés les plus proches sont situés à 2 km au sud du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des emprises d'un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de zonage du PPRI indique que les emprises du projet sont en dehors des zones d'expansion de crue de la Loire. Le risque de remontée de nappe (dans les sédiments) est de sensibilité faible sur les emprises du projet. Aucune cavité souterraine n'est recensée sur le site d'insertion du projet. Le risque de mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles est évalué en aléa fort sur les emprises du projet. Des diagnostics géotechniques seront réalisés pour adapter les dispositions constructives du bâtiment à ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'absence d'émissions atmosphériques liées aux activités industrielles, et de l'absence de rejets directs d'effluents aqueux dans le milieu naturel, le projet n'engendre aucun risque sanitaire en phase exploitation. En phase travaux, l'aspersion légère des pistes et zones de travaux sera réalisée autant que de besoin pour éviter le soulèvement de poussières au passage des camions et engins.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site générera une circulation, à faible allure, de 12 à 15 trains/jour depuis le réseau national jusqu'aux installations de maintenance du site. 2 camions/ jours permettront d'assurer la livraison de pièces. Le projet impliquera par ailleurs, la suppression du site logistique SCHENKER JOYAU dont l'activité génère un va et vient d'environ 15 semi-remorques et 40 camions de messageries deux fois par jour entre 2h30 et 9h00 et entre 16h00 et 23h30.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'exploitant sera soumis à l'arrêté de prescriptions générales de la rubrique ICPE 2930 (Déclaration) : il s'engagera sur le contrôle et le respect des valeurs seuils imposées. La maîtrise d'ouvrage du projet réalisera une étude acoustique afin de s'assurer que le projet intègre, dans sa conception, les éventuelles mesures de réduction du bruit pour respecter l'arrêté ICPE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les projets ne comprennent pas d'installation, produit chimique ou procédé susceptible d'avoir un impact olfactif sur l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les projets n'engendreront aucune vibration. En phase de chantier, les engins pourront ponctuellement générer des vibrations. Ces nuisances seront limitées dans le temps et l'espace. Les travaux seront réalisés de jour. Les riverains seront informés préalablement au démarrage des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation et afin d'assurer la sécurité du personnel et des installations, le site sera éclairé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par des mâts de 5m sur le parking et dans les entrevoies ; - par des éclairages en acrotère (13m) des bâtiments, orientés vers le sol; <p>Les mats d'éclairage de grande hauteur actuellement en place seront supprimés.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités projetées sont des activités de maintenance. Celles-ci n'engendrent aucun rejet atmosphérique, à l'exception de la chaudière gaz alimentant le futur atelier.</p> <p>Cette chaudière sera exploitée et entretenue conformément aux règles en vigueur pour ce type d'équipement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides seront constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des eaux sanitaires : elles seront canalisées et raccordés au réseau communal; - des eaux pluviales de toiture : elles seront canalisées , régulées et renvoyées au réseau communal; - des eaux pluviales de voiries : elles seront canalisées, pré-traitées par un DSH et renvoyées au réseau communal. <p>La perméabilité du terrain ne permet pas l'infiltration des EP.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas de rejet d'effluent au milieu naturel.</p> <p>Les fosses de l'atelier pourront éventuellement contenir des égouttures de graisses et d'huiles en lien avec les opérations de maintenance des rames. Ces effluents seront canalisés et pré-traités avant d'être rejetés au réseau communal.</p> <p>La machine à laver au défilé fonctionnera en circuit fermé. Il n'y aura pas de rejet au réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la production de déchets dangereux liées à l'activité de réparation des trains (chiffons souillés, huile, graisse,...), et de l'entretien du débourbeur (boues). des déchets non dangereux seront également produits par l'exploitation du site (activités industrielle et de bureaux). Des déchets seront éliminés périodiquement par des entreprises agréées dans les filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet ne sont pas localisées dans un environnement sensible sur le point architectural ou patrimonial. La maîtrise d'ouvrage a prévu de travailler étroitement avec des architectes et paysagistes afin d'intégrer le projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet se situent au sein d'un « triangle ferroviaire » (parcelle entourée de voies ferroviaires) sur lesquelles s'insèrent deux activités distinctes : un entrepôt logistique et une base travaux de SNCF Réseau. Il n'y aura pas de modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- En cas de sinistre ou de pollution accidentelle, le réseau pluvial pourra être obturé afin de confiner les eaux polluées et d'empêcher leur déversement;
- L'évacuation des eaux usées dans le réseau public fera l'objet au préalable d'une convention de rejet avec la commune et d'une autorisation de déversement;
- Les accès au site seront conçus de sorte à ne pas gêner la circulation publique;
- Les espaces libres de construction recevront un aménagement paysager. Le bâtiment fera l'objet d'une insertion paysagère et architecturale;
- La maîtrise d'ouvrage du projet prendra toutes dispositions pour minimiser les nuisances en phase chantier : travaux réalisés de jour, plan de circulation, dossier bruit de chantier, ...
- La réglementation ICPE à laquelle sera soumis le projet imposera des objectifs de résultats (mesures et contrôles régulier) visant à maîtriser l'ensemble des nuisances et éventuelles pollutions dues à l'exploitation du site (rejets eaux, atmosphériques, gestion des déchets, acoustiques,...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté ici s'insère sur des emprises existantes fortement anthropisées, ne présentant pas de sensibilités environnementales, et accueillant des activités logistiques de Schenker et SNCF Réseau (nombreux mouvements de camions). En supprimant ces anciennes activités, le nouvel atelier de maintenance permettra de réduire les impacts en terme de circulations routières sur cette zone, de bruit, et de nuisances lumineuses. La MOA du projet s'engage par ailleurs à informer préalablement les riverains des travaux, et à s'entourer d'architecte et de paysagistes pour permettre la meilleure intégration du projet par rapport à son environnement. Au travers de la réglementation ICPE, le site sera soumis à des contrôles périodiques tout au long de son exploitation, ce qui garantit des objectifs de résultats en matière de qualité et quantité des rejets, acoustique, vibrations, gestion des déchets,...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 07 : Vue d'insertion architecturale et paysagère du projet

9. Engagement et signature

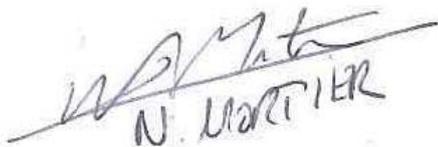
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Pierre-des-Corps

le, 27/02/2019

Signature



N. MARTIER

ISSUS

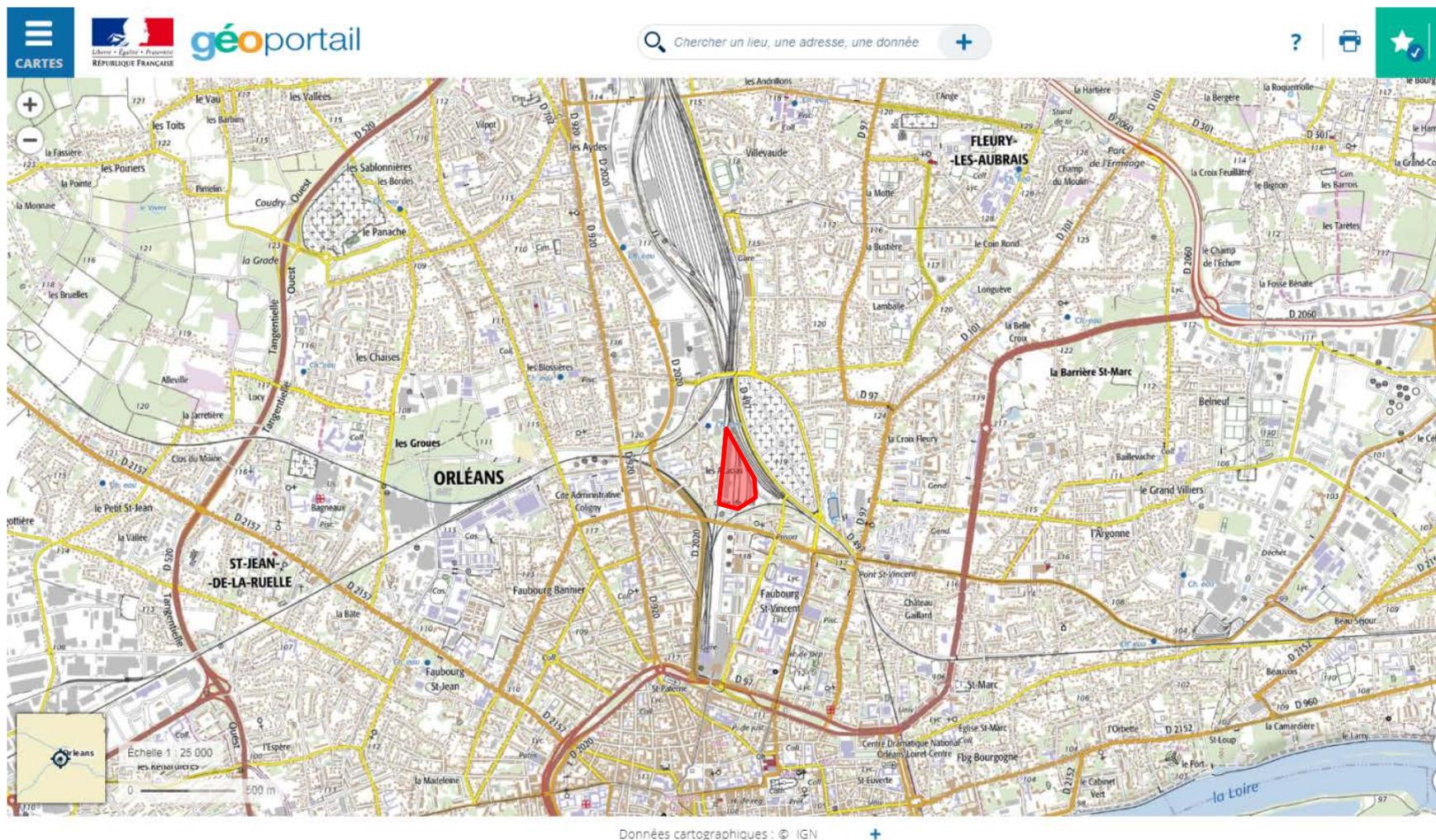


DOSSIER DES ANNEXES AU FORMULAIRE AU CAS
Projet de création d'un atelier de maintenance de matériels ferroviaires sur le site "Québec" à Orléans (45)

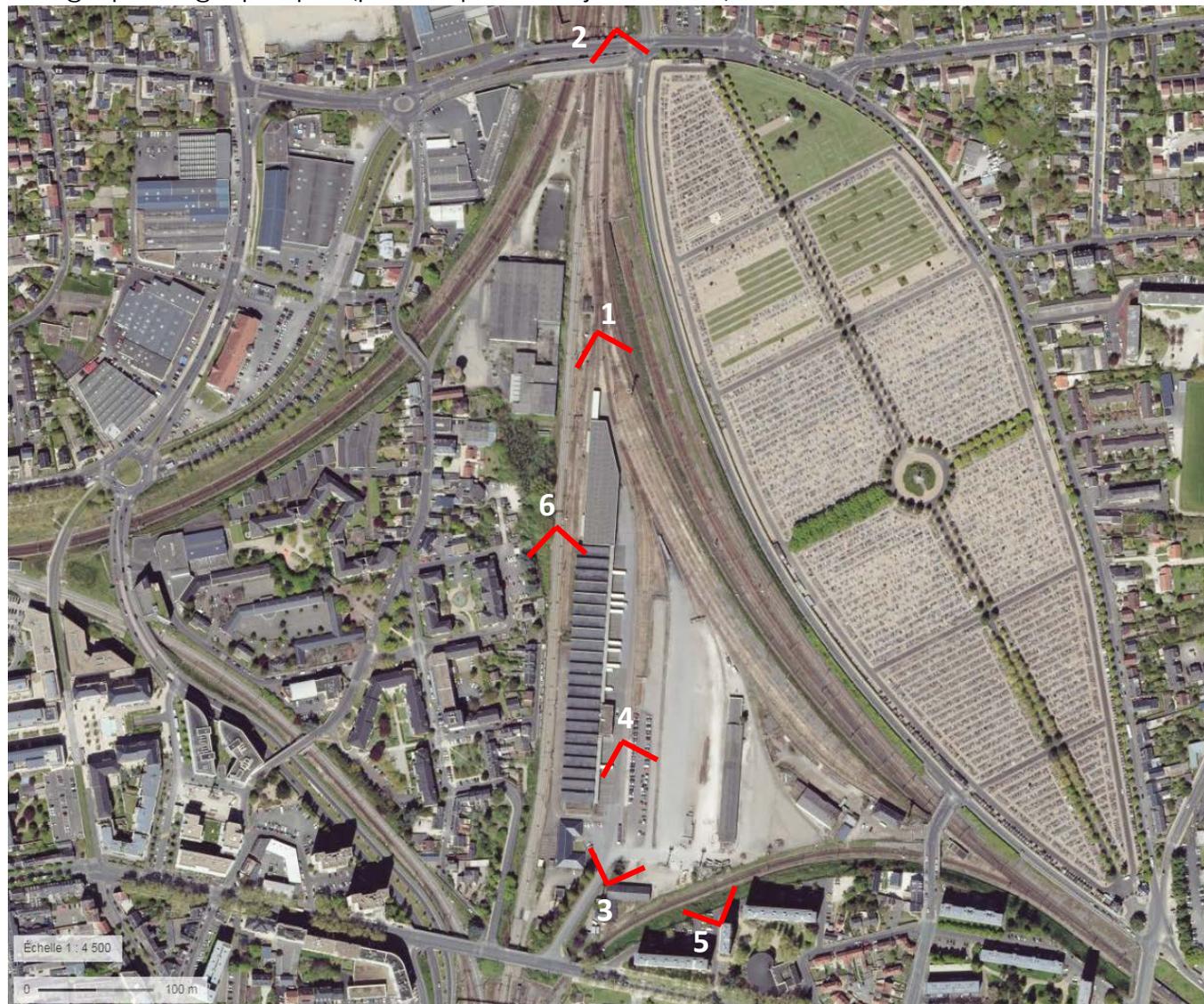
Annexe 01 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

non publié

Annexe 02 : Plan de situation au 1/25000 (en rouge : les emprises du projet)



Annexe 03 : Reportage photographique (photos prises en juillet 2018)



Localisation des prises de vue



DOSSIER DES ANNEXES AU FORMULAIRE AU CAS
Projet de création d'un atelier de maintenance de matériels ferroviaires sur le site "Québec" à Orléans (45)



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



DOSSIER DES ANNEXES AU FORMULAIRE AU CAS

Projet de création d'un atelier de maintenance de matériels ferroviaires sur le site "Québec" à Orléans (45)

Annexe 04 : Plan du projet



Plan de situation : Axonomie du site



Plan de situation : Vue aérienne

Titre des documents	Date de référence
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	

Code	Libellé	Statut	Version	Approuvé
E				
D				
C				
B	21/12/18	Adaptation de la toiture		
A	10/11/18	conservation du bâtiment B014 et adaptation du parking et de la voie d'accès		
0		Etablissement du plan		

MAÎTRE D'OUVRAGE

SNCF

infra

Direction des Infrastructures
 Direction des Travaux
 Direction des Travaux
 Direction des Travaux
 Direction des Travaux

Création d'un site de maintenance
TER en gare d'Orléans (45)

ARCHITECTES

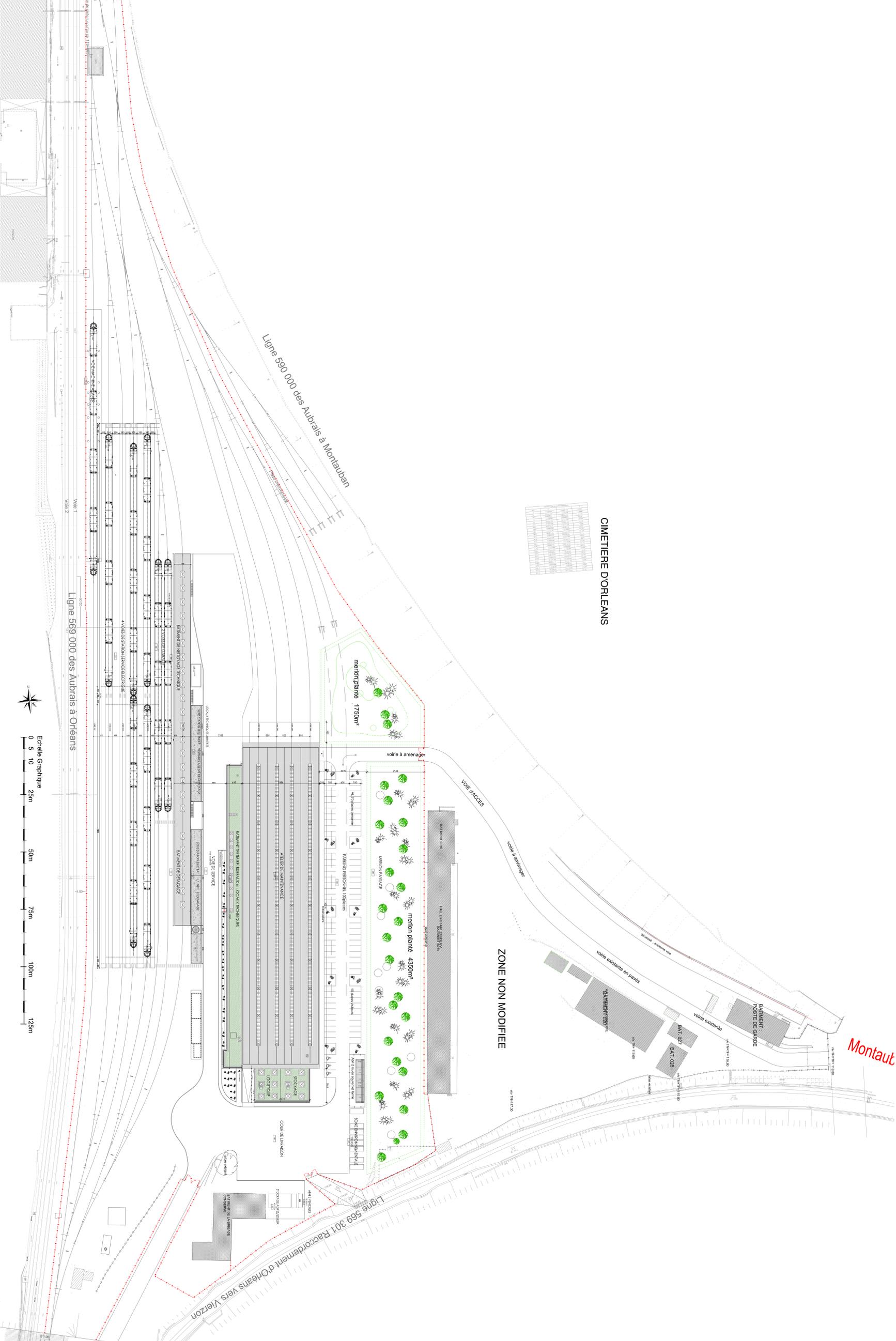
drtw architectes

INGÉNIEURS

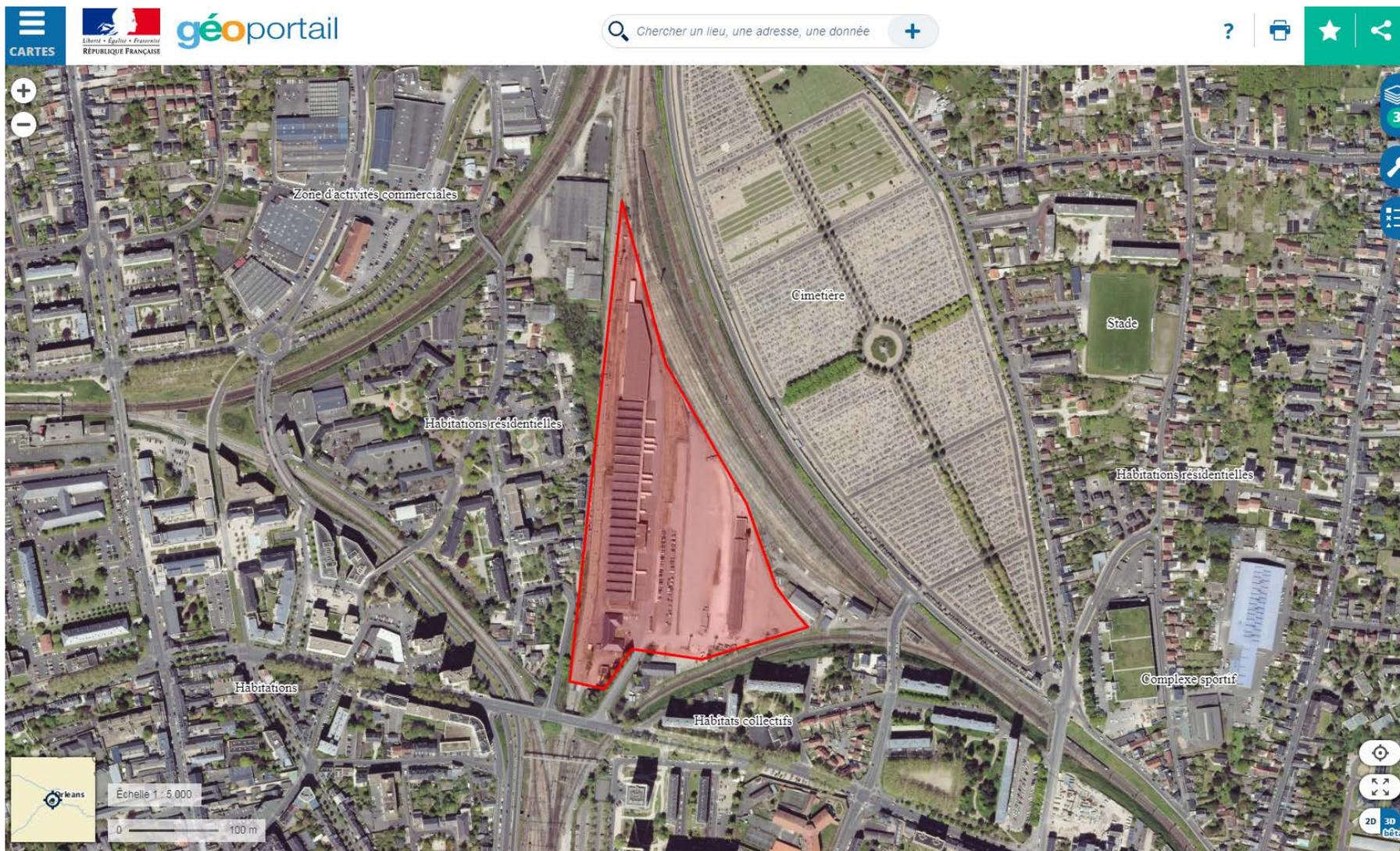
OTE INGÉNIEURIE

Plan d'ensemble du site avec vue des toitures

PROJET	DATE	ÉCHELLE	STATUT	PROJET	DATE	ÉCHELLE	STATUT



Annexe 05 : Plan des abords du projet



Données cartographiques : © IGN +

Annexe 06 : Localisation des zones Natura 2000

The screenshot displays the Géoportail web application interface. At the top left, there are logos for 'CARTES', the French Republic, and 'géoportail'. A search bar in the top center contains the text 'Chercher un lieu, une adresse, une donnée'. On the right side, there are icons for help, print, favorite, and share. Below these is a legend titled 'LÉGENDE' with a close button. The legend lists several layers: 'Photographies aériennes' (5), 'Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)', 'Zone de protection spéciale (ZPS)' (highlighted in green), 'Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)', and 'Site d'importance communautaire (SIC)' (highlighted in yellow). The main map area shows an aerial view of Orléans with a red triangle highlighting a specific area. A large yellow area at the bottom of the map represents a Natura 2000 site. In the bottom left corner, there is an inset map of France with Orléans marked, a scale bar for 'Échelle 1:34 110', and a 500m scale. In the bottom right corner, there are map navigation controls including a compass, a 3D view toggle, and a 'beta' label. At the very bottom, the text 'Données cartographiques : © IGN, INPN, MTES, MNHN' is displayed.

Annexe 07 : Vue d'insertion architecturale et paysagère du projet - Esquisse

